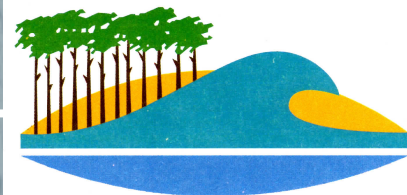


A M E**ASSOCIATION MESSANGES ENVIRONNEMENT****Réponse de JC & JY Lafitte au
bulletin d'information n° 43****MESSANGES****FORET - LACS - PLAGES**

Objet du bulletin: page 1

Réponse de Mrs. JC et JY Lafitte: page 2

urbanisme et environnement.

Notre précédent bulletin d'informations N° 43 a suscité le droit de réponse de Messieurs Jean-Claude Lafitte et Jean-Yves Lafitte - tous deux gérants associés de la SOCIETE CIVILE LE LITTORAL - dont nous avons accusé réception le 29 novembre 2022.

Nous prévoyions d'accorder ce droit de réponse dans notre prochain bulletin qui apportera de nouvelles informations aux adhérents de l'AME en début 2023.

La réception ce mardi 20 décembre d'une mise en demeure de publication immédiate de cette réponse par l'avocat mandaté par les demandeurs, nous conduit à la publier ci-après.

Et nous exprimons des souhaits de bonnes fêtes de fin d'année, et des vœux très sincères de santé et satisfactions personnelles en 2023, pour tous nos adhérents et leurs familles.

Le Conseil d'Administration de l'AME (*):

(*) *Jean-Michel Andrade, Vincent Descamps, Marie-France Ducasse, Alain Gadou, Christian Larroudé, Florent Lourmière, Hélène Migot-Santos, Denis Oulés, Michel Rajot, Michel Resano.*

AME

« Dans son dernier bulletin d'information daté du 27 octobre 2022, l'AME a cru devoir nous mettre en cause dans le cadre de la polémique qu'elle a initiée avec la municipalité de Messanges relativement aux choix d'urbanisation (passés comme à venir) de la commune. Le bulletin contient des informations erronées et surtout des allégations graves à notre encontre que nous sommes contraints de réfuter par voie de droit de réponse.

En premier lieu, nous ne sommes pas partie prenante dans les projets portés par la SAGEC (OAP n°1 et n°2). Il est donc faux, en l'absence de tout lien juridique ou autre, de présenter cette société comme étant « mandatée par les gérants de SC/ LE LITTORAL ».

Ensuite, nous comprenons que pour peser sur la procédure d'instruction contradictoire des demandes de permis déposées par la société SAGEC, l'AME voudrait que la municipalité de Messanges nous « demande » de lui céder les terrains au sud-ouest de la commune que nous avons régulièrement acquis avec la SC/ LE LITTORAL en 2016 sans susciter à l'époque la moindre levée de boucliers, notamment de la part de l'AME!

La manœuvre qui ne repose sur aucune base juridique sérieuse, devrait permettre à la municipalité de renoncer aux projets immobiliers de la société SAGEC - à propos desquels nous n'avons à nouveau pas notre mot à dire - et de leur substituer un projet aux conditions fixées par l'association.

Pour ce faire, l'AME se prévaut d'une « promesse » qu'aurait faite Monsieur le Maire d'échanger (et non apparemment de racheter « au prix actualisé ») nos terrains contre des terrains communaux. Nous tenons à préciser que nous n'avons jamais consenti à réaliser un tel échange qui s'apparente ni plus ni moins à un troc tout à fait incongru.

A suivre encore l'AME, nous n'aurions pas d'autre choix que d'accepter cet échange, sauf à nous rendre coupable de tous les maux, ce qui est inacceptable. S'agissant de la prétendue générosité de la commune à notre endroit, nous n'avons bénéficié d'aucun passe-droit, d'aucune aide et nos « activités » qui ont toujours été conduites dans le respect de la réglementation applicable, participent à l'attractivité (et aux recettes fiscales) de la commune. Les chiffres cités par l'AME sont d'ailleurs fantaisistes. Nous ne pouvons pas non plus laisser dire que nous pourrions nous accaparer des terres « au détriment des Messangeots » en cas de refus légitime d'obtempérer à un engagement que nous n'avons pas pris. Nous réfutons enfin toute atteinte éventuelle par ricochet à l'environnement relativement au projet de la dune de Moisan dans lequel nous ne sommes pas impliqués. »

Signé: Mrs Jean-Claude Lafitte et Jean-Yves Lafitte.